

FORMATION CONTINUE

2021

EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

VISIOCONFERENCE

DROIT PENAL

« Droit pénal des mineurs victimes »

Lundi 12 avril
9h30-12h30

Philippe BONFILS
Professeur à Aix-Marseille Université
Doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique
Avocat au barreau de Marseille

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : Etre en capacité de se mettre à jour des évolutions jurisprudentielles (sur les notions d'agression sexuelle, de viol, d'atteinte sexuelle...) et législatives (loi Sciappa par ex.) en matière de droit pénal des mineurs victimes. La proposition de loi visant à protéger les jeunes majeurs des crimes sexuels sera également présentée.

Pré requis : Etre avocat.

Programme :

I - Actualisation jurisprudentielle

Crim., 7 novembre 2017 (violences sur mineurs); Crim., 8 février 2017 (corruption de mineurs); CE, 28 septembre 2016 (protection de la jeunesse) ; CE 13 janvier 2017 (protection de la jeunesse) ; Crim., 23 septembre 2015 (contrainte et agression sexuelle) ; Crim., 21 juin 2017 (atteinte sexuelle) ; Crim., 8 juin 2017 (atteinte sexuelle) ; Crim., 11 avril 2018 (meurtre aggravé et viol aggravé) ; Crim., 26 février 2020 (action civile du chef d'un viol sur mineur) ; CEDH, Association Innocence en danger c/ France, 4 juin 2020 ; Cass. Crim., 10 novembre 2020 (action civile de l'enfant à naître) ; Cass. Civ. 2, 11 février 2021 (recours en indemnité de l'enfant à naître).

II - Actualisation législative

- Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance - Loi du 14 avril 2016 relative à l'information de l'administration par l'autorité judiciaire et à la protection des mineurs - Loi du 27 février 2017 relative à la prescription en matière pénale - Loi du 3 août 2018 (lutte contre les violences sexuelles et sexistes) :

- prescription (crimes et non dénonciation de mauvais traitements)
- infractions sexuelles (viol, agression sexuelle, atteinte sexuelle)
- harcèlement sexuel et sexiste
- outrage sexiste

III - Présentation de la proposition de loi visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels

Niveaux de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau Expert pour les spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Moyens pédagogiques : Remise d'un support pédagogique lors de la séance. Débat avec questions / réponses

Pour vous inscrire : www.edasop.fr

Inscriptions possibles jusqu'à la veille de la formation

École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées - Tél : 05 61 53 58 52 - s.debalorre@edasop.fr

N° organisme de formation : 73310242131